













# Sujet: Notre école.



**Quel est son rôle ?**

Assurer le suivi des élèves et leur offrir un accompagnement personnalisé.

## Organisation

L'organisation scolaire est soumise au Ministère de l'Éducation, qui assure également la prise en compte de l'environnement culturel, politique et social des enseignants.

Le rendement est évalué par le Conseil régional de l'éducation, qui régit toutes les écoles de la région.

La Commission centrale des examens organise des examens externes, examens de matières générales et examens professionnels, théoriques et pratiques.

**Statut**

Le statut des enseignants est régi par la Loi sur l'accès à l'information.











